



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260221-D20260001110-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 25

de Votants : 25

Dont vote par procuration : 0

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00011/2026 du 21/02/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la Salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (25)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal)

OBJET :

**Renouvellement du bail
du bâtiment de la Mairie
annexe de Passamainty**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 26/02/2026 que la convocation avait été faite le 13/02/2026.

Le Maire.

Absents : (23)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés : (1)

Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée)

Procuration : (0)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Zoufati MADI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que la ville de Mamoudzou a développé des services de proximité, proches des habitants, c'est à ce titre qu'une mairie annexe de Passamainty a été inaugurée il y a plusieurs années ;

Considérant que cette antenne de la mairie centrale permet aux habitants des environs de faire leurs démarches état-civil et scolaire ;

Considérant que la ville a signé un bail avec le propriétaire M. ALI HAMADI Chadhuli sur la parcelle BV377 (rdc de 155m² et R+1 de 45m²) le 1^{er} février 2015, dont le coût initial du bail mensuel était de 2 601.62€ soit 13.69€/m² ;

Considérant que le propriétaire a demandé une réévaluation du loyer dans un courrier en date du 12 janvier 2026 à hauteur de 5800€/mois soit 29€ /m² ;

Considérant que la Ville a demandé une estimation auprès de France Domaine, qui a été rendue le 10 février 2026 pour un montant total de 4800€/mois soit 24€/m² ;

Considérant que la Ville a proposé un loyer à hauteur de 5280€/mois soit 26,4€/m² (majoration de 10% de l'estimation de France Domaine) à partir du 1^{er} mars 2026. La propriétaire a accepté ;

Considérant la nécessité de valider le renouvellement du bail ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1^{er} : de valider le renouvellement du contrat de location ci-joint du bâtiment de la parcelle BV377 (rdc de 155m² et R+1 de 45m²) pour un loyer mensuel de 5280€ (cinq mille deux cent quatre-vingts euros) toutes charges comprises avec mise en service dès le 1^{er} mars 2026.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 23/02/2026

Le Maire



Abstention (0) :

Contre (0) :